



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

Réservé
au
Moniteur
belge



21102767

17 AOÛT 2021

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0545 940 843**

Nom

(en entier) : **ARVI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SComm**

Adresse complète du siège : **Rue de Seneffe 48, 6183 Courcelles**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Décision de l'organe d'administration du 29 juillet 2021.

Rapport de la décision de l'organe d'administration de la SComm ARVI valablement représentée par Monsieur ARCURI Antonio Vito, administrateur de la société.

Le présent a pour ordre du jour :

• Transfert de siège social

Il est donné lecture de l'ordre du jour :

1. Transfert du siège social

A l'unanimité, le siège social de la SComm ARVI est transféré au Zoning Industriel, Allée Centrale 25, 6040 JUMET et ce à dater d'aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ARCURI Antonio Vito.
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)